



PERROY ACTUALITÉS

La Batoille



La place de jeux de la Butte sera complètement rénovée.

Dans sa séance du 19 mars 2020, le Conseil communal a voté un crédit pour la réfection des installations de jeux de la Butte. Les divers engins de plein air qui égaient quotidiennement les enfants datent de 2004.

Malgré un entretien régulier et des réparations mineures successives, ils présentent de nombreux signes de vétusté. Certains d'entre eux, en bois, pourraient à la longue être responsables de légères blessures aux petits utilisateurs.

Un lieu convivial et accueillant

Il a été dès lors décidé de remplacer totalement les installations. Le nouveau matériel répondra aux normes de sécurité en vigueur et offrira également un lieu convivial et accueillant pour petits et grands.

La Municipalité a confié la réalisation de la nouvelle aire de jeux à l'entreprise Taïga, basée à Lavigny. Outre les jeux traditionnels tels que toboggans, balançoires, échelle de

corde et jeux sur ressort, le site de 155 m² sera pourvu d'un petit mur de grimpe. On y trouvera aussi un trampoline sécurisé et adapté aux jeunes enfants.

Deux tables pour une pause agréable

Le sol sera recouvert d'un matériau perméable et caoutchouté de couleur brune. Afin de leur assurer durabilité, facilité d'entretien et une bonne solidité, les engins choisis

seront en acier galvanisé et peints en jaune, couleur de la grappe figurant sur le drapeau communal.

Enfin, deux tables de pique-nique et leurs bancs, en bois imprégné, offriront une trentaine de places à tous ceux qui souhaitent profiter d'une pause agréable en jouissant de la vue exceptionnelle que leur offre le site. Si aucune contrainte climatique ne vient entraver la réalisation des travaux, les installations seront prêtes à la fin mai.

Club de pétanque
Les Grosses Boules :

Le boulodrome est ouvert
les mardis dès 19h00 et les
dimanches dès 10h00 (place
des Sports, ch. des Rivières).

La Gym Dames (hiit, fitness)
c'est tous les mardis, de 20 h à
21 h, à la Grande Salle.
Rejoignez-nous
(3 cours d'essai gratuits) !

Infos :
carine.jotterand@hispeed.ch

Le jardin d'enfants la Capucine
à Perroy propose un havre
de paix, une parenthèse
enchantée à vos enfants.

Infos :
021 825 30 39
walder.annika@gmail.com

Le mot vaudois

Patraque

Mal fichu, pas tant bien

La commune s'est dotée d'un plan d'évacuation des eaux



cantonaux en matière de protection des eaux. La Municipalité dispose dès lors d'un outil lui permettant de mieux planifier la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune. Les conséquences financières seront relativement importantes pour la facture que les contribuables recevront au début de l'an prochain.

Le principe du pollueur-payeur

«L'ancien règlement prévoyait une taxe unique de CHF 2 par m³ d'eau consommée, explique Didier Haldimann, syndic. Un montant ne couvrant pas les frais réels qui étaient alors compensés par un prélèvement sur les impôts. Doré-

navant, le principe du pollueur-payeur est appliqué.» Trois taxes seront fixées par la Municipalité, leur montant tenant compte de la consommation et de la pollution. La première concerne les eaux claires et l'entretien du réseau. Elle dépendra de la surface construite, calculée sur la base des données du Registre foncier et se montera au maximum à CHF 0.70 le m². La deuxième taxe concernera l'évacuation des eaux usées. Elle se montera au maximum à CHF 1.10 par m³ d'eau consommée, selon relevé officiel du compteur. Enfin, le montant de la taxe annuelle d'épuration est fixé au maximum à CHF 4.- par m³ consommé. Le nouveau règlement et ses annexes se trouvent sur le site de la commune.

Un nouveau règlement ayant pour objet la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux sur le territoire communal est entré en vigueur le 1er janvier de cette année. Adopté par le Conseil communal en 2018, il obéit aux prescriptions fédérales et

Deux défibrillateurs pour sauver des vies

Depuis le 1^{er} mars, la commune met deux défibrillateurs à la disposition du public. L'objectif de ces appareils est de traiter en urgence un arrêt cardiaque en attendant les secours des ambulanciers du 144. Le premier défibrillateur a été fixé à l'entrée de la Grande Salle. Le second, placé à la Rue de la Gare 4 du 1^{er} septembre au 30 avril, sera déplacé à l'entrée de la buvette de la plage du 1^{er} mai au 31 août. Tous deux sont accessibles en tout temps et leur emploi est très facile. Dès sa mise en route, chaque appareil guide automatiquement

l'utilisateur de manière vocale. Il n'est donc pas nécessaire d'être un professionnel pour le manipuler.

L'implication du public est indispensable.

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, une intervention rapide est indispensable. Chaque minute qui passe sans intervention diminue de 10 % les chances de survie. Cela signifie que l'implication du grand public est indispensable pour améliorer le taux de survie des victimes.

Les réflexes à avoir :

1. Alerter immédiatement les secours (144) et se faire apporter un défibrillateur.
2. Commencer un massage cardiaque
3. Dans l'attente des ambulanciers, mettre en marche le défibrillateur et continuer le massage cardiaque.

Le défibrillateur délivre un courant électrique dans le cœur, uniquement s'il est nécessaire. Son but est de rétablir un rythme cardiaque normal. Des employés communaux seront formés à l'usage de ces défibrillateurs et pourront rapidement intervenir en attendant les ambulanciers.

Agenda

Sous réserve de l'évolution de la pandémie COVID-19

Hydravions SPAS Perroy

☺ 18 au 20 juin – 09 h 00 - 19 h 00,
Plage de Perroy

Infos : www.seaplanes.ch

Fanfare de Perroy

☺ Samedi 19 juin
Balade musicale dans les rues de Perroy

Infos : www.fanfaredeperroy.ch

Promotion des écoles

☺ Mercredi 30 juin

Giron des Jeunesses de l'Aubonne

☺ Du 5 au 18 juillet
Champ de la Croix

Infos : www.perroy2021.ch

N'hésitez pas !

Informez-nous de vos prochains événements à greffe@perroy.ch.

Soutenez l'Usine à Gaz !

Offrez-vous une brique de la nouvelle façade du bâtiment ou venez dédicacer une chaise légendaire de la salle de concert tout en faisant une bonne action. Détails sur www.parrainage.usineagaz.ch



Infos pratiques

Horaires de l'administration

Lundi au vendredi de 08h00 à 11h00
Téléphone : 021 825 38 45
(ouverture selon autorisations sanitaires)
greffe@perroy.ch · www.perroy.ch

Horaires d'été de la déchetterie

Lundi : 14h00-19h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 16h00-18h00
Samedi : 09h00-16h00

Rédaction

Raymond Darioly